



Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, syndic
Personnes présentes : 39 dont 37 ayant le droit de vote

Monsieur le Syndic salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets.

Malgré la situation de pandémie actuelle, l'assemblée peut siéger avec port du masque obligatoire.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » du 27 novembre 2021, une affiche aux piliers publics de Middel et de Torny et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune www.torny.ch.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 27 juin 2016 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé et détruit après rédaction du PV.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la dernière assemblée (il n'est pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
- 2) Diverses informations du Conseil communal
- 3) Adoption du Règlement du 19 octobre 2021 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
- 4) Budget 2022
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
 - c) rapport de la Commission financière
- 5) Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (COGL)
- 6) Divers

Monsieur le Syndic nomme deux scrutateurs, conformément à la loi, soit M. Eric Robatel et M. Frédéric Perret qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le PV diffusé sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

Personne ne procédera à l'enregistrement des débats, mis à part l'enregistrement pour la rédaction du procès-verbal.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes : 39

Nombre de citoyens ayant le droit de vote : 37

Bulletin secret 1/5 des membres : 8

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Cependant, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer. M. le Syndic précise que la question posée avant l'assemblée communale a été répondue directement par le Conseiller communal en charge. Il s'agissait d'une question posée par Monsieur Jean-Louis Kern au sujet du Groupement d'adduction d'eau de la Glâne Nord (GAGN).

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

Aucune demande de modification n'étant soulevée, il est accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteur, Mme Stéphanie Jan.

2. Diverses informations du Conseil communal

Monsieur le Syndic donne les informations suivantes :

- **Démissions au sein du Conseil:** le Conseil communal a connu deux départs durant l'automne. De ce fait, il est encore à la recherche d'une personne pour compléter l'équipe (délai de dépôt de la liste le 3 janvier 2022 à midi).
- **Entrée en fonction M. Gérald Clément:** en tant que seul candidat, M. Clément a été élu tacitement le 8 novembre 2021. L'assermentation a eu lieu le 22 novembre 2021 à la préfecture de la Glâne. Il a donc déjà commencé à siéger au sein du Conseil communal. M. Clément reprend le dicastère des nouvelles constructions, des bâtiments communaux ainsi que le personnel de conciergerie.
- **Arrêt de la vente des cartes CFF:** à la suite d'une séance commune du 27 septembre 2021, les Conseils communaux de Torny et de Châtonnaye ont décidé de ne plus fournir de cartes journalières CFF en raison d'une perte financière importante liée notamment au COVID-19 (environ CHF 14'000.-).
- **Numéros de téléphones portables et adresses courriel:** la population a reçu par la poste un formulaire demandant de transmettre à l'administration communale les numéros de portable et adresses électroniques. Cette démarche a pour but de compléter la base de données afin de faciliter les prises de contact.
- **Parcages Torny-le-Grand:** les problèmes de parcages sont de plus en plus nombreux dans la commune, principalement autour de l'église de Torny-le-Grand. Le Conseil communal a déjà déposé des avertissements sur les parebrises et une demande de procédure de mise à ban est en cours.
- **Nouveau bulletin communal:** la population a sans doute remarqué un vent de fraîcheur en feuilletant le nouveau bulletin communal. Le Conseil communal a la volonté par ce biais de contribuer à la vie villageoise. La population est invitée à transmettre des sujets d'articles au Conseil communal. M. le Syndic remercie Mme Pauline Robatel pour son engagement afin de faire naître ce beau projet.
- **Fenêtre de l'Avent:** au lieu du traditionnel calendrier, un peu désuet, le Conseil communal invite la population à sa fenêtre de l'Avent qui aura lieu le mercredi 22 décembre 2021 dans la cour de l'Administration communale à Middel.
- **Dépôt de tas de branches de lauriers en forêt:** pour rappel, il est strictement interdit - selon la Loi cantonale sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN) - de déposer en forêt, des débris de toute nature y compris les branches et feuilles de lauriers.

Monsieur Bernard Bugnon prend la parole et demande si le déficit lié aux cartes CFF est partagé en deux par les communes. M. le Syndic répond par la positive et précise qu'un montant de CHF 7'000.00 est pris en charge par la commune de Torny et CHF 7'000.00 par la commune de Châtonnaye.

Monsieur Jean-Marc Roulin trouve que le fond de la nouvelle mouture de l'info communale est bonne mais que le coût du papier glacé est conséquent et non écologique.

3. Adoption du Règlement du 19 octobre 2021 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Monsieur le Syndic remercie la présence de Monsieur Roulin du bureau CFA et lui donne la parole.

Ce dernier explique que ce règlement est nouveau car la commune doit se mettre à niveau avec différents termes techniques. Il précise que le modèle a été donné par le canton. Le règlement a déjà été transmis au service de l'environnement qui l'a préavisé de manière favorable. Ce document a également été transmis à Monsieur Prix qui a émis des recommandations qui ont déjà été prises en compte.

Les premiers chapitres sont étroitement liés à l'administration et au domaine juridique.

Monsieur Roulin explique que les investissements liés à l'évacuation et à l'épuration sont couverts par les taxes de raccordement (unique), selon la surface, la zone d'affectation et le nombre d'équivalents-habitants (EH).

Les frais financiers (intérêts et amortissements annuels) qui permettent de maintenir la valeur (minimum 60% de l'assainissement) sont couverts par la taxe de base.

La taxe d'exploitation qui est dépendante de la consommation de chacun couvre les frais d'exploitation (entretien d'exploitation et frais administratifs).

Monsieur Roulin présente les modifications entre l'ancien et le nouveau règlement. (art. 28, 38, 39, 41).

Suite de quoi, il présente les différentes taxes, soit la taxe unique de raccordement (art. 28 al.1), la taxe de base annuelle (art. 38 al.1) et la taxe d'exploitation annuelle (art. 41) et donne un exemple de calcul pour chaque cas.

En résumé, le mode de calcul est différent afin d'être conforme à ce que demande le canton mais il n'y a pas de surenchère. En moyenne, les différentes taxes facturées seront similaires.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le règlement du 19 octobre 2021 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est accepté à l'unanimité.

Monsieur Roulin est remercié pour sa présentation par applaudissement et se retire.

4. Budget 2021

a) Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic explique que le passage au nouveau plan comptable (MCH2) implique de nombreux changements. La comparaison avec les années précédentes est rendue difficile. Plutôt que de présenter une comparaison boiteuse, il a été décidé de ne pas mettre de chiffres de comparaison dans le bulletin. Une comparaison par dicastère est présentée ce soir.

Le passage à MCH2 permet de mieux répartir les charges sur les dicastères correspondants (par exemple : amortissements planifiés, jetons de présences...).

La commune a aussi profité du changement de plan comptable pour apporter d'autres changements qui visent à une présentation plus transparente (par exemple création d'un compte pour le premier août).

La limite maximale de 5% de perte par rapport aux produits totaux n'existe plus. Un déficit planifié au budget doit toutefois être couvert par la fortune communale.

Aucun plan financier ne sera présenté cette année. Le but est de préparer un plan financier solide basé sur le nouveau plan comptable dès l'année prochaine. A noter aussi que la commune n'a pas reçu de plan financier des importantes organisations intercommunales (COG, RSG...), ce qui rend difficile l'élaboration de notre propre plan.

Suite de quoi, Monsieur le Syndic présente le budget de fonctionnement en relevant les points suivants :

- Une détérioration de tous les dicastères est à relever, en dehors de celui des finances et impôts. Ceci est principalement dû au fait que les amortissements planifiés sont maintenant attribués à chaque dicastère.
- Les bâtiments administratifs (tous les bâtiments dont la commune ne peut se passer pour accomplir ses tâches et fournir ses prestations) sont comptabilisés dans le dicastère administration générale. Pour la commune de Torny, il s'agit de l'ensemble des bâtiments communaux, en dehors de la ferme communale.
- Les frais de l'épicentre sont comptabilisés dans le dicastère du sport et plus de l'école.
- Les amortissements planifiés selon le nouveau plan MCH2 sont supérieurs aux amortissements obligatoires comptabilisés jusqu'ici. Ce « surplus » d'amortissement est compensé par un prélèvement équivalent sur la réserve de réévaluation des actifs.

- Le budget comprend plus de CHF 110'000.00 de charges exceptionnelles et uniques (recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat). Si le résultat de 2021 est meilleur qu'attendu, un montant sera mis en provision afin de lisser les résultats.

Monsieur le Syndic souligne le fait qu'en cas d'abstraction de cette charge exceptionnelle, le résultat global est proche de celui du budget 2021.

En conclusion, Monsieur le Syndic relève encore les points suivants :

- L'excédent de charge se monte à CHF 208'817.45. En cas de retrait de la recapitalisation de la caisse de pension, l'excédent de charge s'élèverait à CHF 97'855.45
- La fortune nette de la Commune se montait à CHF 937'245.00 au 31.12.2020.
- Certaines réserves existantes sous MCH1 ne seront pas reprises (par exemple celle du Bicubic). Ces montants viendront augmenter la fortune nette (environ CHF 400'000.00).
- Les bâtiments de l'ancien domaine communal, faisant partie du patrimoine financier, seront valorisés au bilan à la valeur vénale. Estimation sommaire: environ CHF 600'000.00 (+ CHF 550'000.00 par rapport au bilan MCH1).
- La Commune disposera donc d'une fortune nette d'environ CHF 1'900'000.00 permettant de couvrir l'excédent de charge budgété.
- La situation reste difficile avec un excédent de charge chronique mais le passage au MCH2 permet de stabiliser les comptes avec le taux d'imposition actuel avant de penser à une éventuelle prochaine augmentation d'impôts dans quelques années.

Monsieur Jean-Louis Kern précise que l'année dernière, la vente d'eau aux communes voisines se montait à environ CHF 100'00.00. Il demande qu'en sera-t-il dès 2022 alors que le GAGN se chargera de la vente d'eau. M. Fabien Reinhard lui répond que la GAGN encaissera les rentrées de la vente d'eau, comme expliqué lors de la dernière assemblée communale. De plus, M. Fabien Reinhard précise qu'à moyen terme, la commune n'aurait vendu de l'eau qu'à la commune de Trey.

Monsieur Bernard Bugnon demande ce que signifie FRITIME ? Madame Chantal Trimaille, Conseillère communale explique qu'il s'agit d'une association qui organise des activités aux enfants scolarisés sur les sites de Torny et Châtonnaye. Entre 2016 et 2021, la commune de Châtonnaye s'est chargée d'organiser ces activités mensuelles. Dès l'année prochaine, le tablier a été transmis à la commune de Torny qui touchera des subventions.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission invite l'assemblée communale à accepter le budget de fonctionnement 2022 mais relève qu'une future augmentation d'impôt dans le moyen terme sera nécessaire.

La parole n'est plus demandée.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget de fonctionnement 2022 est accepté à l'unanimité.

b) Budget des investissements

Chaque investissement est présenté par le Conseiller communal en charge du dicastère correspondant :

6150.5010.02 Route de la Praly Torny-le-Grand CHF 80'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal explique que ce chemin traverse deux commune, soit Torny et Montagny. Ce chemin n'est pas fondé en dur et ne comporte aucune évacuation d'eau (drainage). De ce fait, des ornières et des nids de poules se forment et l'entretien est périodique. Il est donc proposé conjointement entre les deux communes de canaliser les eaux pluviales et de poser un revêtement stabilisé. Il est à relever que la commune de Montagny, par son assemblée communale du 7 décembre 2021 a refusé cet investissement. Le projet de rénovation de cette route devra donc être revu par le Conseil communal car il ne sera plus possible de se raccorder sur les canalisations de Montagny.
- Madame Olivia Clément aimerait savoir par qui la demande a été effectuée ? Monsieur Roland Sallin, Conseiller

répond qu'initialement la commune de Montagny a accompli cette demande.

- Monsieur Bernard Bugnon est très surpris par cette demande d'investissement car il connaît bien cette route. Il demande la motivation de la commune. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal explique que l'implantation de ce chemin devrait être de trois mètres de large, ce qui n'est malheureusement plus le cas. De ce fait, les véhicules empiètent sur des terrains privés. M. Bernard Bugnon relève le fait que cette route est principalement utilisée par les marcheurs et cyclistes. Il estime que cette rénovation n'est pas utile car elle augmente le trafic routier. Monsieur Bernard Bugnon a appelé la commune de Montagny qui lui a dit que l'assemblée communale n'a pas refusé cet investissement, elle ne l'a simplement pas proposé. Monsieur Fabien Reinhard précise que le montant est conséquent car l'évacuation de l'eau doit être effectuée. Il soulève le fait que ce projet devrait être repoussé afin de le travailler avec cette nouvelle donnée, soit le refus de la commune de Montagny. Monsieur Serge Bugnon confirme que ce chemin est en très mauvais état et qu'une rénovation est nécessaire. Il y a une vingtaine d'années, Torny avait déjà effectué une proposition à la commune de Grandsivaz qui malheureusement avait déjà refusé. Il soulève également le fait que des élèves du COGL empruntent ce chemin et tombent régulièrement.
- Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Alain Gaudin de la commission financière pour la lecture de leur rapport ;
- La commission financière refuse cet investissement de CHF 80'000.00.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est refusé par, 31 non, 1 oui et 5 abstentions.

6150.5010.01 Réfection tapis route de Pré-Pury Middel

CHF 210'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal explique qu'un fraisage, flashage des aspérités de la chaussée sont nécessaires. Il est également prévu la réfection des bordures cassées, un nouveau revêtement bitumineux et le marquage. Il relève le fait que les travaux seront effectués après la mise en place de la fibre optique.
- Monsieur Serge Bugnon demande si un tapis phonique est prévu. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal lui répond que l'entretien d'un tapis sonore est compliqué et qu'actuellement il n'est pas nécessaire afin de répondre aux normes actuelles.
- Monsieur le Syndic donne la parole à la commission financière pour la lecture de son rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 210'000.00 ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 35 oui, 1 non et 1 abstention.

7101.5620.00 Adhésion au GAGN

CHF 312'000.00

- Financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour ;
- Monsieur Fabien Reinhard, Syndic explique qu'à la suite de la décision de l'assemblée communale du 19 avril 2021, la commune va adhérer au GAGN en incluant la reprise des réseaux. Tout n'est pas encore réglé au niveau du GAGN. C'est pourquoi, dans le budget de 2022, les réseaux sont encore amortis dans les comptes communaux. Il explique également que la commune de Torny avait déjà effectué un investissement lors de l'intégration uniquement pour la défense incendie car elle ne faisait pas partie intégrante du GAGN. Ce montant de CHF 312'000.00 comporte uniquement la part de la commune de Torny pour l'adhésion intégrale au GAGN. Ce dernier a été calculé selon les avoirs des différentes communes ainsi que les avoirs des investissements des ouvrages et des avoirs des investissements des réseaux.
- Monsieur Jean-Louis Kern dit que c'est lui qui a posé la question en amont de l'assemblée communale. Il est très surpris du montant à payer car le prix n'est pas justifié ni acceptable. Il estime que ce montant d'adhésion devrait être rediscuté avec le GAGN. Ceci car la commune de Torny a effectué des investissements sur différentes installations et CHF 279'000.00 ont déjà été payés au GAGN lors de l'adhésion pour la défense incendie. Monsieur le Syndic Fabien Reinhard lui répond que l'investissement total de la commune dans le GAGN se monte à CHF 590'000.00 alors que les investissements totaux se montent à CHF 2'200'000.00 au sein du GAGN. Il pense donc que les calculs sont sérieux aux vues de la taille de la commune de Torny par rapport à celle de Villaz ou Châtônay. Il est également à relever que ces calculs ont été vérifiés par les différents conseils. Monsieur Jean-Louis

Kern relève le fait que les captages de la Praly et du Grands-Marais n'ont pas été pris en compte. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic lui répond que ces sources ne sont pas reprises par le GAGN - comme annoncé lors de la dernière assemblée communale - car l'eau n'est plus aux normes. Monsieur Jean-Louis Kern dit que la commune avait investi CHF 200'000.00 pour capter l'eau dans ces sources. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic lui répond que pour que la source de la Praly soit remise aux normes, un investissement de plus de 1.5 mio doit être effectué. Il explique aussi que grâce à l'adhésion au GAGN, un fontainier va être engagé avec la formation ad hoc et il sera ainsi facile de professionnaliser le travail. Monsieur Pierre-Alain Toffel, Conseiller communal, soulève le fait qu'actuellement les normes du SAAV sont de plus en plus strictes et qu'une professionnalisation est indispensable.

- Monsieur le Syndic donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 312'000.00 car l'adhésion avait déjà été acceptée lors de la dernière assemblée communale.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour est accepté par 28 oui, 4 non et 5 abstentions.

c) Rapport de la commission financière

- La commission financière approuve l'ensemble du budget de fonctionnement
- Pas d'autres questions ou remarques ;
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget d'investissement adapté aux différents votes pour un montant global CHF 580'830.00 est accepté avec 36 oui, 0 non et 1 abstentions.

5. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (COGL)

Madame Chantal Trimaille, Conseillère communale prend la parole et relève les grands changements opérés en plus d'un toilettage de la terminologie et des références aux lois en vigueur :

1. La création d'un conseil des parents (qui remplace la commission scolaire)
2. Le changement de statut et d'attributions du directeur d'école
3. La nouvelle répartition des frais scolaires
4. La mise en place du modèle comptable harmonisé et sa commission financière

Monsieur Fabien Reinhard, Conseiller communal relève le fait qu'il a été nommé au sein de la commission financière du COGL.

La parole n'est pas demandée.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, la modification des statuts du Cycle d'orientation de la Glâne (COGL) est acceptée à l'unanimité.

6. Divers

- **Sondage – fusion avec Châttonnaye** : les conseils communaux respectifs ont décidé d'effectuer un sondage 2022 afin de prendre le pouls de la population et de voir s'il y a intérêt de la population.
- **Musée Mid'art** : Monsieur Christian Brandalise demande des nouvelles concernant la création du musée de la Fondation Leschot : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic explique que la Fondation Leschot a déposé une demande préalable de modification de zone. Actuellement le Seca n'a pas donné son retour. Il se pourrait qu'une réponse soit donnée en début d'année.
- **Sécurisation de la route de Payerne** : Monsieur Alain Gaudin demande des nouvelles concernant la sécurisation de la route de Payerne. Il se demande s'il était possible de poser des lampadaires et de profiter des travaux réalisés lors de la pose de la fibre optique. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal prend note de cette demande qui pourrait être reprise lors de la prochaine assemblée.

- **Eclairage public – quartier du Criblet** : Monsieur Jean-Luc Roulin fait remarquer que l'éclairage public dans le quartier du Criblet est en panne. M. Roland Sallin, Conseiller en prend bonne note.
- **Chemin de l'abri forestier** : Monsieur Serge Bugnon demande si le chemin qui mène à l'abri forestier est communal. M. Roland Sallin, Conseiller répond par la positive et l'informe que Monsieur Klopfenstein de la corporation forestière Glâne-Farzin est actuellement en train de travailler sur ce sujet.
- **Projet Tornoy-Soleil** : Madame Béatrice Wacker demande des nouvelles du projet de Tornoy-Soleil. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic lui répond que la préfecture devrait bientôt délivrer le permis. Il explique également que le projet du trottoir est en cours. La commune rencontrera prochainement les propriétaires, soit l'hoirie Curty et les époux Donnet.
- **Taille des haies** : Madame Béatrice Wacker demande ce qui a été prévu pour la taille des haies avant le 1^{er} décembre au cheminement de Perret-Crochet : Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal pense que les distances de taille devraient être respectée mais qu'il s'agit de bon voisinage. Toutefois, Monsieur Sallin, Conseiller communal va effectuer une vision locale.
- **Elagage de la rte de Villarimboud** : Monsieur Julien Robatel précise qu'avec un tracteur, il est difficile de circuler sur cette route. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal en prend bonne note.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic souhaite à l'ensemble des personnes présentes de joyeuses fêtes de fin d'année et bonne santé à chacun et son entourage, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette assemblée. Il remercie les scrutateurs, la boursière, la secrétaire communale, le préposé au contrôle des habitants, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales.

Il remercie également ses collègues du conseil communal car il a vécu une année très chargée de par la syndication, ses nouvelles responsabilités professionnelles et la construction de sa villa. Suite de quoi, il souhaite, au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année à chacune et à chacun et transmet les meilleurs vœux pour l'an prochain.

Monsieur le Président clôt cette assemblée à 22h20.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan